

OB SANTE VERN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes
811 538 214 RCS Rennes

« **la Société** »

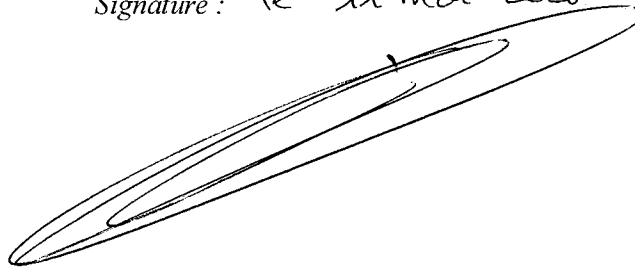
PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 11 MAI 2026

EXTRAIT

Certifié conforme par :

Le Gérant de la Société
Monsieur Thierry MARQUER

Signature : le 11 mai 2026



L'an deux mille vingt-six,
Le 11 mai,
À 10 heures,

LA SOUSSIGNEE :

La société OB SANTE, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 15, Rue Godot de Mauroy – 75009 à Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 535 335 301,

Représentée par la société O.B.A.,

Elle-même représentée par la société OBA GROUPE,

Elle-même représentée par la société TRISCLA,

Elle-même représentée par la société TRISCLA GROUP,

Elle-même représentée par Monsieur Thierry MARQUER, dûment habilité à l'effet des présentes,

Et simultanément en sa qualité d'associée unique de la Société, propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social,

OB SANTE VERN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes
811 538 214 RCS Rennes

« **la Société** »

EN PRESENCE

De Monsieur Thierry MARQUER, gérant non associé de la Société,

A PRIS LA DECISION CI-APRES :

DECISION UNIQUE :

L'Associée unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société, de 4 Rue Nikola Tesla à Rennes (35000), au 2, Rue de la Barre Thomas à Rennes (35000), et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société, comme suit :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL :**

Le siège social de la Société est fixé : 2, Rue de la Barre Thomas – 35000 Rennes. »

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.